

# Le guide RAER 2010

Assurance maladie, voyage et  
dentaire pour personne retraitée



Des solutions d'assurance à la mesure des besoins  
des personnes retraitées

# À l'intérieur

Sommaire du RAER	3
Choisir le bon régime	4
Qui est admissible au régime?	5
Quand devrais-je présenter ma demande?	5
Quand faut-il présenter une preuve d'assurabilité?	5
CAREpath, un programme d'assistance en cas de cancer <b>BONIFIÉ</b>	6
Comité consultatif du RAER	7
RAER Or Élite	8
RAER Plus	10
RAER Or	12
RAER de base	14
Pharmacies postales	15
Assurance voyage de luxe du RAER	16
Assurance dentaire du RAER	17
Tableau comparatif des indemnités d'assurance maladie complémentaire	18
Tableau comparatif des tarifs	26
Passer au RAER	27
Termes utiles	28
Formulaire de proposition du RAER	29

Pour obtenir davantage d'information, veuillez communiquer avec nous :  
125, promenade Northfield Ouest, CP 218, Waterloo ON N2J 3Z9  
519.888.9683 | 1.800.267.6847 | [www.raeo.com](http://www.raeo.com)

# Sommaire du RAER

Chaque année, le Comité consultatif du RAER se fait le promoteur des besoins du personnel retraité du secteur de l'éducation de l'Ontario et propose des améliorations à apporter au Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants retraités. Les commentaires des membres et les conseils du comité contribuent à toujours garantir que le RAER donne préséance aux besoins de nos membres. Les améliorations apportées chaque année respectent toujours une constante : offrir choix et souplesse. Ces dernières années, nous avons ajouté une quatrième option, le RAER Or Élite, et offert à tous les bénéficiaires de l'assurance maladie complémentaire les services de CAREpath, un programme d'assistance en cas de cancer. Nous bonifions notre offre encore cette année en étendant la couverture pour services paramédicaux, en haussant l'indemnité de médicaments du RAER Plus et en ajoutant un nouveau service, la Ligne CAREpath de renseignements sur le cancer. Nos régimes offrent des options allant des services médicaux de base aux frais médicaux majeurs pour vous permettre de choisir la protection que vous souhaitez.

## **RAER Or Élite** Page 8

Le RAER Or Élite vous donne tout ce qu'offre le RAER Or avec en plus une indemnité pour frais de santé à impact catastrophique – ces frais qui peuvent littéralement ruiner les gens.

## **RAER Plus** Page 10

Un régime complet conçu pour répondre à vos besoins présents et futurs. Le RAER Plus couvre les frais d'assurance maladie complémentaire, jusqu'à 2 400 \$ de médicaments sur ordonnance, l'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite et comporte une assurance voyage de luxe.

## **RAER Or** Page 12

Axé sur la souplesse, le RAER Or procure une couverture bien étoffée, y compris l'assurance voyage de luxe, et le choix entre une indemnité de frais de médicaments de 500 \$ ou de 850 \$. Il est conçu pour vous aider à vous protéger financièrement contre les frais médicaux, tant ordinaires qu'imprévus. Vous pouvez y ajouter une indemnité de frais d'hospitalisation (y compris chambre à deux lits sans limite).

## **RAER de base** Page 14

Un régime d'assurance simple et à prix très abordable qui vous permet de couvrir efficacement vos besoins fondamentaux de soins de santé. Le RAER de base comporte une assurance maladie complémentaire, couvre 750 \$ de frais de médicaments et 100 \$ par jour de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits. Il comporte aussi l'assurance voyage de luxe.

## **Assurance dentaire** Page 17

Vous pouvez souscrire l'assurance dentaire toute seule ou l'ajouter à n'importe laquelle des options du RAER.

Pour obtenir davantage d'information, lisez le reste de ce guide, rendez-vous sur notre site Web à [www.raeo.com](http://www.raeo.com) ou communiquez avec le service des ventes, assurance vie et prestations du vivant du RAEO, au 1-800-267-6847.

*Les services d'assistance en cas de cancer CAREpath sont offerts à tous les membres de l'assurance maladie complémentaire du RAER aux termes d'un partenariat entre le RAEO et CAREpath Inc.*



Notre boussole vous guidera vers la retraite en vous signalant divers moyens de tirer le maximum de votre assurance.

Décider quel régime d'assurance est le plus approprié est une décision importante. Nous avons donc créé le *Guide RAER* pour vous aider. À la lecture de ce guide, vous vous familiariserez avec des régimes conçus spécifiquement pour vous fournir les meilleures garanties d'assurance qui soit, aux tarifs les plus abordables offerts sur le marché actuel. Nous avons mis au point des assurances maladie qui vous protégeront contre le coût des nombreux soins de santé de base que ne couvre pas le régime provincial d'assurance maladie. Voyez nos primes et les options que nous offrons. Vous ne tarderez pas à découvrir que le RAER est en tête de l'industrie pour ses innovations concrètes en matière d'économies et de service.

## Assurance vie

Savez-vous que l'assurance vie collective de votre employeur pourrait prendre fin à votre retraite? Même si vous conservez le régime de votre employeur, votre assurance prendra probablement fin à 65 ans. Prévoyez-vous maintenir votre protection d'assurance vie? Planifiez pour l'avenir et mettez vos proches à l'abri du besoin grâce à l'assurance temporaire Plan de vie 10, 80 ou 100 du RAEO.

Pour obtenir davantage d'information à propos des assurances vie du RAEO, communiquez avec le service d'assurance vie et prestations du vivant du RAEO au 1-800-267-6847 ou rendez-vous sur [www.raeo.com](http://www.raeo.com) et déterminez vos besoins à l'aide de notre calculatrice d'assurance vie.

*Le Plan de vie 10 du RAEO est souscrit par la Financière Manuvie.*

*Le Plan de vie 80 et le Plan de vie 100 du RAEO sont souscrits par Assurance-Vie ACE INA.*

## La retraite, ça se planifie



Nous savons que pour bien planifier sa retraite il ne suffit pas de choisir les modalités de sa pension et de souscrire de l'assurance maladie pour personne retraitée. Vous avez fait votre part dans le monde du travail et vous méritez la chance de voyager, de vous adonner à des passe-temps, de lancer une entreprise – à vous de décider.

Laissez-nous vous aider à vous préparer pour cette nouvelle étape de votre vie grâce à notre atelier sur la planification de l'art de vivre. Découvrez quelles sont vos options en matière de planification financière et d'assurance pour atteindre vos objectifs et réaliser vos rêves.

Joignez-vous à nous dans le cadre de notre atelier *La retraite, ça se planifie*. Cet atelier vous aidera à explorer divers sujets que d'autres travailleurs du secteur de l'éducation ont trouvé fort utiles pour la planification de la retraite.

Rendez-vous sur [www.raeo.com/laretraitecaseplanifie](http://www.raeo.com/laretraitecaseplanifie) pour savoir quand nous tiendrons un atelier de planification de la retraite dans votre région.

## Qui est admissible au régime?

Tous les membres retraités du personnel du secteur de l'éducation en Ontario, les membres de leurs familles et leurs survivants qui sont couverts par le régime provincial d'assurance maladie, peuvent s'assurer en vertu du RAER. Le proposant doit résider en Ontario au moment de la signature de la proposition.

Tous les enfants à charge célibataires et sans emploi âgés de moins de 21 ans (de moins de 31 ans s'ils fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement) sont admissibles à l'assurance pour personne à charge. Il n'y a aucune limite d'âge pour les enfants à charge célibataires qui sont incapables de subvenir à leurs propres besoins en raison d'une déficience mentale ou physique survenue avant l'âge de 21 ans.

## Quand devrais-je présenter ma demande?

Il vaut toujours mieux présenter sa demande tôt. En faisant votre demande avant que votre assurance actuelle prenne fin, vous n'aurez pas à vous inquiéter car votre assurance sera prête quand vous en aurez besoin. En outre, le RAEO aura le temps de vous fournir votre carte avantages, votre contrat et les formulaires de demande de règlement bien à l'avance.

Pourvu que vous ayez maintenu votre assurance maladie collective, vous pouvez demander l'assurance sans preuve d'assurabilité jusqu'à votre 70<sup>e</sup> anniversaire. Une fois membre du RAER, vous pouvez conserver votre couverture la vie durant pourvu que vous payiez vos primes.

La retraite approche? Composez le 1-800-267-6847 et parlez de vos besoins avec un représentant ou une représentante en assurance vie et prestations du vivant.

## Quand une preuve médicale d'assurabilité est-elle nécessaire?

On exige des preuves médicales si vous demandez l'assurance du RAER (sauf l'assurance dentaire) plus de **60 jours après avoir quitté un régime collectif d'assurance maladie**. Il faut aussi présenter des preuves médicales si vous quittez un régime d'assurance maladie collective pour personne retraitée et que vous demandiez l'assurance en vertu du RAER Or Élite. La soumission d'une preuve d'assurabilité pour demande tardive ne garantit pas l'acceptation.

Il faut aussi présenter une preuve médicale si vous demandez :

- d'améliorer votre **assurance maladie complémentaire** de plus d'un niveau.
- d'étendre l'assurance à un conjoint ou à une personne à charge qui n'avait pas d'assurance maladie collective les 60 jours précédents.
- d'ajouter l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits ou de l'améliorer de plus d'un niveau (régimes Or et Or Élite seulement).

NOUVEAU – Aucune preuve médicale n'est exigée si vous demandez :

- d'améliorer votre assurance maladie complémentaire d'un niveau par année (c.-à-d. du RAER de base à Or, de OR à Plus, de Plus à Or Élite).\*
- d'ajouter l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits ou de l'améliorer d'un niveau (régimes Or et Or Élite seulement).\*
- de réduire votre assurance.
- d'ajouter des personnes à charge à l'assurance maladie complémentaire pour famille.

\*Ces modifications prennent effet le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit.



# bonifié

## CAREpath – le programme d'assistance en cas

Un diagnostic de cancer peut susciter de l'incertitude, des questions, de l'anxiété et des craintes. Heureusement, nous pouvons vous aider. Toutes les assurances maladie complémentaires du RAER comportent maintenant les services de CAREpath, un programme d'assistance en cas de cancer qui vise à vous guider, pas à pas, tout au long de votre maladie. Votre infirmière en oncologie de CAREpath vous fournira les réponses, les conseils et l'appui dont vous avez besoin. Si vous-même, votre conjoint ou un enfant à charge croyez souffrir de cancer, êtes atteint d'un cancer ou avez souffert de cancer antérieurement, CAREpath peut vous aider.

### **Système CAREpath de navigation des soins du cancer<sup>MC</sup>**

Le Système CAREpath de navigation des soins du cancer met à votre disposition une infirmière spécialisée en oncologie, secondée par un oncologue renommé, qui vous appuiera, vous et votre famille immédiate. Il vous suffit de téléphoner à votre infirmière de CAREpath lorsque vous avez des questions.

Le Système CAREpath de navigation des soins du cancer :

- Fera une évaluation du plan de traitement et des options.
- Appuiera moralement les personnes couvertes par l'assurance maladie complémentaire et les membres de leur famille immédiate.
- Donnera des explications sur les examens et les traitements.
- Indiquera quelles questions poser à l'oncologue durant les visites.
- Prodiguera appui et conseils pendant toutes les phases du traitement.
- Fournira de l'information sur l'accès à d'autres services de soutien, en cas de besoin.
- Proposera d'autres endroits de traitement, sur demande ou si cela s'avère nécessaire.
- Fournira des conseils spécialisés sur les moyens de réduire le risque de récurrence ou de nouveau cancer.

- Prodiguera des conseils sur certains problèmes que rencontrent parfois les survivants du cancer.

### **Soutien des survivants du cancer**

Survivre au cancer, c'est la première étape. Vivre une vie épanouie ensuite, c'est la suite du périple et c'est l'objet du Programme CAREpath de soutien des survivants du cancer. Les survivants du cancer ont besoin d'être vraiment bien informés et bien guidés pour rester en bonne santé.

- Comment peut-on prévenir la récurrence du cancer?
- Quelles mesures de prévention les survivants peuvent-ils prendre?
- Quels peuvent être les effets tardifs du traitement du cancer?
- Comment les services de CAREpath peuvent-ils aider les survivants du cancer?
- À quels autres problèmes de santé les survivants du cancer sont-ils vulnérables?
- Qui d'autre devrait combler les besoins des survivants du cancer?

Pour rester en bonne santé après avoir vaincu le cancer, il faut comprendre et éviter les facteurs qui peuvent favoriser une récurrence. Il faut aussi savoir où trouver l'appui et les soins nécessaires pour vivre en bonne santé. Le programme CAREpath de soutien des survivants du cancer répond à toutes ces questions.

### **Ligne de renseignements sur le cancer**

Cette année, CAREpath lance la Ligne CAREpath de renseignements sur le cancer à l'intention de tous les membres de l'assurance maladie complémentaire du RAER. Ce nouveau service vous permet d'obtenir de l'information pour d'autres personnes à qui on a diagnostiqué un cancer : amis, collègues ou membres de la famille étendue.

La Ligne CAREpath de renseignements sur le cancer vise à offrir de l'information sur divers sujets reliés au cancer. On y proposera la consultation de sites Web dans le cas de demandes d'information générale et on fournira des fiches techniques détaillées dans le cas de questions touchant des cancers spécifiques. Toute l'information donnée par téléphone et confirmée par courriel a été revue et approuvée par l'équipe médicale de CAREpath.

CAREpath vise à appuyer les services de vos médecins, pas à les remplacer. Il s'agit d'un service tout à fait confidentiel. Aucun renseignement personnel n'est communiqué au RAEO.

CAREpath. Nous serons à vos côtés à chaque pas.



## Comité consultatif du RAER

### Comprendre les besoins du monde de l'éducation en Ontario

Pour s'assurer que les régimes de la famille du RAER soient vraiment conçus pour vous, le RAEO a mis sur pied le Comité consultatif du RAER. Il s'agit d'un comité de huit membres composé de représentants des quatre organismes d'enseignantes et d'enseignants et d'autres membres du personnel scolaire. Il a pour mission de conseiller le conseil d'administration du RAEO sur des questions que l'on juge d'importance pour le personnel retraité. Le comité consultatif se réunit deux fois par année pour examiner le RAER et y proposer des modifications.

Nous publions deux fois par année dans *Carnet-Retraite* de l'information sur les activités du comité, sur les modifications au régime et sur d'autres sujets pertinents. *Carnet-Retraite* est une publication qui renseigne les membres du RAER sur leurs avantages et diverses questions d'intérêt.

En 2010, le comité se compose de :

Daniel Bishop,  
*Windsor, retraité de l'OEETA*

Marion Mitchell,  
*London, membre à titre particulier*

Antonia Codispoti,  
*Mississauga, employée du domaine de l'éducation*

Ronald Quann,  
*Hawkesbury, retraité de l'AEFO*

Pat Farley,  
*Georgetown, survivante*

Rob Stone,  
*Kitchener, membre à titre particulier*

Eugene Madden,  
*Mississauga, retraité de la FEEO*

Beth Wheatley,  
*Simcoe, retraitée de la FEESO*

# RAER Or Élite

Les frais médicaux à impact catastrophique peuvent littéralement ruiner les gens. On a de plus en plus besoin de protection contre ces frais.

Pour répondre à ce besoin, le RAEO est heureux d'offrir le RAER Or Élite. Offert à toutes les personnes retraitées de moins de 65 ans qui sont membres du monde de l'éducation en Ontario, le RAER Or Élite vise à vous protéger contre les frais de soins de santé imprévus. Le RAER Or Élite vous permet d'obtenir les traitements requis sans compromettre vos finances familiales ni votre épargne-retraite.

## Assurance maladie complémentaire

### Indemnité de frais de médicaments sur ordonnance

- ▶ Le RAER Or Élite comporte une indemnité de frais de médicaments sur ordonnance qui couvre 80 % du coût des ingrédients jusqu'à concurrence de 500 \$ par personne par année civile. Si vous utilisez les pharmacies postales Rexall Direct ou Pharmex Direct, le pourcentage de remboursement passe à 90 %.
- ▶ Lorsque les demandes admissibles dépassent 4 500 \$ par année civile, le RAER Or Élite prévoit le remboursement de 100 % du coût des ingrédients médicaux, sans plafond annuel.
- ▶ Vous assumez les frais d'ordonnance.
- ▶ Le programme de substitution de médicaments génériques s'applique. Détails à la page 13.

### Autres indemnités d'assurance maladie complémentaire

L'assurance maladie complémentaire du RAER Or Élite couvre aussi les frais pour soins infirmiers particuliers, soins à domicile, articles de confort et de commodité, appareils médicaux durables, services paramédicaux, fournitures médicales et aides fonctionnelles, fournitures pour diabétique, tests diagnostiques, prothèses, orthèses et chaussures orthopédiques, ambulance, soins dentaires par suite d'un accident, prothèses auditives, soins de la vue et aides au sommeil. Détails à la page 18.

### Indemnités supplémentaires

- ▶ Le RAER Or Élite prévoit un maximum combiné supplémentaire de 25 000 \$ par année civile, maximum viager de 100 000 \$, pour les soins à domicile, les soins infirmiers particuliers, les appareils médicaux durables, les fournitures médicales, les aides fonctionnelles et les prothèses une fois que vous avez atteint 7 500 \$ de sinistres réglés combinés par année civile.
- ▶ Il prévoit le remboursement illimité des frais de chiropractie et de physiothérapie pour 12 mois consécutifs après un accident suivi d'une hospitalisation d'au moins 24 heures. On doit d'abord atteindre le plafond de 750 \$ pour services paramédicaux. On doit prouver qu'il y a eu hospitalisation pendant 24 heures.

### Fin de l'assurance

- ▶ Le RAER Or Élite s'adresse aux personnes de moins de 65 ans. L'assurance prend fin le dernier jour du mois où l'assuré atteint 65 ans. Vous pouvez alors passer à n'importe quel autre RAER. Si vous n'indiquez pas votre choix, vous passerez automatiquement au RAER Or (maximum de 500 \$ pour les médicaments sur ordonnance).
- ▶ À partir de 65 ans, le Programme de médicaments de l'Ontario couvre une grande partie de vos médicaments sur ordonnance.

### Autres sources d'aide pour les frais médicaux à impact catastrophique

Le Programme de médicaments Trillium, le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels et le Programme de médicaments de l'Ontario viennent en aide aux résidents de l'Ontario qui consacrent une partie considérable de leur revenu aux frais médicaux. Détails à la page 28.

### Assurance voyage de luxe

L'assurance maladie complémentaire du RAER Or Élite comprend aussi l'assurance voyage de luxe. Détails à la page 16.

### Indemnité de frais d'hospitalisation du RAER Or Élite

Dans le cadre du RAER Or Élite, vous pouvez souscrire une indemnité facultative de frais d'hospitalisation pour couvrir le coût des séjours à l'hôpital, selon vos attentes et vos besoins personnels.

Vous avez le choix entre trois indemnités : chambre à deux lits sans limite, 100 \$ par jour ou 75 \$ par jour. Les indemnités de 75 \$ et de 100 \$ s'appliquent au coût d'une chambre à un lit ou à deux lits. Si aucune chambre à deux lits n'est disponible, la prestation d'hospitalisation vous procure 10 \$ par jour, à concurrence de 100 \$ par séjour, pour couvrir d'autres frais tels les frais de téléphone, de téléviseur et de stationnement.

#### Primes mensuelles d'assurance maladie complémentaire

(y compris l'assurance voyage de luxe)

Situation de famille	Médicaments Max. de 500 \$
Personne seule	69,28 \$
Couple	129,06 \$
Famille	147,57 \$

Aucune taxe de vente provinciale ne s'applique.



#### Primes mensuelles de l'indemnité de frais d'hospitalisation

Situation de famille	75 \$ par jour	100 \$ par jour	Chambre à deux lits sans limite
Personne seule	11,46 \$	15,06 \$	21,06 \$
Couple	20,66 \$	27,48 \$	40,32 \$
Famille	25,61 \$	34,20 \$	51,00 \$

Aucune taxe de vente provinciale ne s'applique.



### Assurance dentaire

Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire au RAER Or Élite en tout temps. Voir détails et tarif à la page 17.

# RAER Plus

En raison de l'évolution des besoins et des budgets en matière de soins de santé, le RAER Plus couvre maintenant jusqu'à 2 400 \$ de frais de médicaments sur ordonnance. Il comporte également une gamme étendue d'indemnités d'assurance maladie complémentaire, y compris l'assurance voyage et l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite. Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire en tout temps.

## Assurance maladie complémentaire

### Indemnité de frais de médicaments sur ordonnance

- Le RAER Plus comporte une indemnité de médicaments sur ordonnance qui couvre 85 % du coût des ingrédients jusqu'à concurrence de 2 400 \$ par personne par année civile. La franchise annuelle est de 25 \$ pour une personne seule et de 50 \$ par couple ou par famille.
- Si vous utilisez les pharmacies postales Rexall Direct ou Pharmex Direct, le pourcentage de remboursement passe à 90 %.
- Vous assumez les frais d'ordonnance.

- Le programme de substitution de médicaments génériques s'applique. Détails à la page 13.

### Autres indemnités d'assurance maladie complémentaire

L'assurance maladie complémentaire du RAER Plus couvre également les frais pour soins infirmiers particuliers, soins à domicile, articles de confort et de commodité, appareils médicaux durables, services paramédicaux, fournitures médicales et aides fonctionnelles, fournitures pour diabétique, tests diagnostiques, prothèses, orthèses et chaussures orthopédiques, ambulance, soins dentaires par suite d'un accident, prothèses auditives, soins de la vue et aides au sommeil. Détails à la page 18.

### Assurance voyage de luxe

L'assurance maladie complémentaire du RAER Plus comprend aussi l'assurance voyage de luxe. Détails à la page 16.

### Hospitalisation en chambre à deux lits

L'assurance maladie complémentaire du RAER Plus comporte une indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite. Si aucune chambre à deux lits n'est disponible, la prestation d'hospitalisation vous procure 10 \$ par jour, à concurrence de 100 \$ par séjour, pour couvrir d'autres frais tels les frais de téléphone, de téléviseur et de stationnement.

### Assurance dentaire

Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire au RAER Plus en tout temps. Voir détails et primes mensuelles à la page 17.



En complément à votre régime privé d'assurance maladie, le gouvernement ontarien offre certains programmes, notamment les Centres d'accès aux soins communautaires et le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels. Pour en savoir plus, téléphonez à un représentant ou une représentante du service d'assurance vie et prestations du vivant du RAEO au 1-800-267-6847.



### Primes mensuelles d'assurance maladie complémentaire

(y compris l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits et l'assurance voyage de luxe)

#### Situation de famille

Personne seule	98,49 \$
Couple	197,50 \$
Famille	237,56 \$

Aucune taxe de vente provinciale ne s'applique.



Selon les statistiques, près de la moitié de la population aura besoin d'une forme ou d'une autre de soins de longue durée. L'assurance de soins de longue durée du RAEO vous procure une prestation journalière si vous êtes incapable de prendre soin de vous et avez besoin d'aide à la maison.

Pour vous renseigner sur les options disponibles, demandez un exemplaire gratuit du *Guide de l'assurance de soins de longue durée* du RAEO en téléphonant au 1-800-267-6847.

### Frais d'ordonnance

Vous avez sans doute noté que la pharmacie vous impute des frais lorsque vous faites remplir une ordonnance. Ce sont les frais de préparation. Ils peuvent atteindre 17 \$ par ordonnance en Ontario. Ils s'accumulent vite si vous faites remplir plusieurs ordonnances. Il vaut la peine de chercher les pharmacies qui offrent le meilleur prix. Nos pharmacies postales, Rexall Direct et Pharmex Direct, exigent des frais d'ordonnance modérés. Vous pouvez avoir recours à elles pour réduire le coût de vos médicaments d'entretien. Détails à la **page 15**.

### Franchises

En vertu de certains de nos régimes, vous devez payer une franchise lorsque vous présentez une demande de remboursement. Examinez bien les diverses options offertes et assurez-vous de prévoir suffisamment de fonds dans votre budget pour régler la franchise.

### Coordination des prestations

- Les membres qui sont couverts par plus d'un régime (c.-à-d. par le leur et celui de leur conjoint) peuvent coordonner leurs prestations pour utiliser les deux régimes. Lorsqu'on coordonne les prestations, on ne peut jamais recevoir plus que le coût réel total du produit ou du service. Si la demande de règlement concerne des soins que vous avez reçus, vous devez la présenter d'abord à votre propre régime.
- Vous pouvez soumettre tout solde impayé au régime de votre conjoint. Si la situation est plus complexe, veuillez appeler les services d'assurance du RAEO pour qu'on vous explique les règles de la coordination des prestations.

# RAER Or

Le RAER Or est un régime de haut calibre et très souple qui vous offre une assurance maladie complémentaire et une assurance voyage de luxe. L'indemnité de frais d'hospitalisation et l'assurance dentaire sont offertes conjointement à l'assurance maladie complémentaire ou séparément.

Vous pouvez choisir toutes les garanties ou quelques-unes seulement, selon vos besoins particuliers. Les garanties d'assurance maladie complémentaire et d'assurance hospitalisation sont elles-mêmes très souples puisqu'elles vous permettent de choisir le montant de couverture qui vous convient. Par exemple, si vous décidez de prendre l'assurance maladie complémentaire dans le cadre du RAER Or, vous pouvez choisir entre deux niveaux de couverture annuelle pour l'indemnité de médicaments, soit 500 \$ ou 850 \$ par personne par année civile. Ainsi, vous n'avez pas à payer une prime plus élevée qu'il ne faut pour combler vos besoins particuliers.



Souscrivez un régime qui comporte suffisamment de souplesse et d'options pour s'adapter à tout changement dans vos besoins et dans le système de santé. Les RAER offrent diverses options pour répondre à vos besoins d'assurance maladie.

## Assurance maladie complémentaire

### Indemnité de frais de médicaments sur ordonnance

- Le RAER Or vous permet de choisir l'indemnité de médicaments qui répond à vos besoins. Vous avez le choix entre deux maximums : 500 \$ ou 850 \$ par personne par année civile. Si vous optez pour le maximum de 500 \$, vous pouvez passer au maximum de 850 \$ dans les 6 mois qui suivent la souscription de l'assurance sans avoir à remplir un questionnaire médical.
- Le régime couvre 80 % du coût des ingrédients médicaux des médicaments sur ordonnance. Si vous utilisez les pharmacies postales Rexall Direct ou Pharmex Direct, le pourcentage de remboursement passe à 90 %. Il n'y a aucune franchise en vertu du RAER Or.
- Vous assumez les frais d'ordonnance.
- Le programme de substitution de médicaments génériques s'applique. Détails à la page 13.

### Autres indemnités d'assurance maladie complémentaire

L'assurance maladie complémentaire du RAER Or couvre aussi les frais pour soins infirmiers particuliers, soins à domicile, articles de confort et de commodité, appareils médicaux durables, services paramédicaux, fournitures médicales et aides fonctionnelles, fournitures pour diabétique, tests diagnostiques, prothèses, orthèses et chaussures orthopédiques, ambulance, soins dentaires par suite d'un accident, prothèses auditives, soins de la vue et aides au sommeil. Détails à la page 18.

### Assurance voyage de luxe

L'assurance maladie complémentaire du RAER Or comprend aussi l'assurance voyage de luxe. Détails à la page 16.

### Assurance dentaire

Vous pouvez souscrire l'assurance dentaire du RAER Or seule ou l'ajouter à votre régime en tout temps. Voir détails et tarif à la page 17.

### Indemnité de frais d'hospitalisation du RAER Or

L'indemnité de frais d'hospitalisation du RAER Or couvre le coût des séjours à l'hôpital selon vos attentes et vos besoins personnels. Offerte conjointement au RAER Or ou séparément.

Vous avez le choix entre trois indemnités : chambre à deux lits sans limite, 100 \$ par jour ou 75 \$ par jour. Les indemnités de 75 \$ et de 100 \$ s'appliquent au coût d'une chambre à un lit ou à deux lits. Si aucune chambre à deux lits n'est disponible, la prestation d'hospitalisation vous procure 10 \$ par jour, à concurrence de 100 \$ par séjour, pour couvrir d'autres frais tels les frais de téléphone, de téléviseur et de stationnement.

#### Primes mensuelles d'assurance maladie complémentaire

*(y compris l'assurance voyage de luxe)*

Situation de famille	Médicaments Max. de 500 \$	Médicaments Max. de 850 \$
Personne seule	43,85 \$	55,24 \$
Couple	82,15 \$	103,77 \$
Famille	99,62 \$	126,90 \$

*Aucune taxe de vente provinciale ne s'applique.*

#### Primes mensuelles de l'indemnité de frais d'hospitalisation

Âge	Situation de famille	75 \$ par jour	100 \$ par jour	Chambre à deux lits sans limite
Moins de 65 ans	Personne seule	11,46 \$	15,06 \$	21,06 \$
	Couple	20,66 \$	27,48 \$	40,32 \$
	Famille	25,61 \$	34,20 \$	51,00 \$
65 ans ou plus	Personne seule	22,63 \$	28,70 \$	40,88 \$
	Couple	41,84 \$	53,40 \$	77,91 \$
	Famille	52,36 \$	66,95 \$	98,50 \$

*Aucune taxe de vente provinciale ne s'applique.*

*Les taux sont fonction de votre âge au 1<sup>er</sup> janvier qui précède la date d'effet de l'assurance.*



### Paiement direct des frais de médicaments

Tous les RAER comportent le paiement direct des frais de médicaments. Vous recevrez une carte avantages que vous présenterez au pharmacien. Il enverra une facture électronique à l'assureur pour la partie des coûts qui est prise en charge. Vous paierez simplement votre part, les frais d'ordonnance et la franchise applicable. Pas de formulaire à remplir, pas de reçus à envoyer et vous n'avez pas à attendre le remboursement.

### Programme de substitution de médicaments génériques

Si un médicament générique est disponible, le RAER payera en fonction du prix du médicament générique plutôt qu'en fonction du prix du médicament d'origine. De nombreuses personnes ont déjà recours aux médicaments génériques et de nombreuses pharmacies les recommandent à leur clientèle. Vous pouvez ainsi vous procurer plus de médicaments avec la même indemnité de frais de médicaments sur ordonnance. Informez-vous auprès de votre professionnel de la santé.

# RAER de base

Le RAER de base offre une couverture simplifiée et à très bon prix qui comble les besoins fondamentaux en matière de soins de santé, y compris les séjours à l'hôpital à concurrence de 100 \$ par jour et l'assurance voyage de luxe. Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire en tout temps.

*Le RAER de base ne couvre pas les soins de la vue ni les prothèses auditives.*

## Assurance maladie complémentaire

### Indemnité de frais de médicaments sur ordonnance

- ▶ Le RAER de base couvre 80 % du coût des ingrédients médicaux de vos frais de médicaments sur ordonnance jusqu'à concurrence de 750 \$ par personne par année civile. Vous devez satisfaire à une franchise annuelle de 100 \$ en vertu de l'assurance pour personne seule et de 200 \$ en vertu de l'assurance pour couple ou pour famille.
- ▶ Si vous utilisez les pharmacies postales Rexall Direct ou Pharmex Direct, le pourcentage de remboursement passe à 90 %.
- ▶ Vous assumez les frais d'ordonnance.



Savez-vous que vous pouvez déclarer vos primes courantes et les sommes que vous déboursez en frais médicaux afin de réduire votre revenu net sur votre déclaration de revenus? Vous pouvez demander qu'on vous envoie un relevé annuel des primes d'assurance maladie payées pour l'année en cochant la case prévue à cette fin sur le formulaire de proposition.

- ▶ Le programme de substitution de médicaments génériques s'applique. Détails à la page 13.

### Autres indemnités d'assurance maladie complémentaire

L'assurance maladie complémentaire du RAER de base couvre également les frais pour soins infirmiers particuliers, soins à domicile, articles de confort et de commodité, appareils médicaux durables, services paramédicaux, fournitures médicales et aides fonctionnelles, fournitures pour diabétique, tests diagnostiques, prothèses, orthèses et chaussures orthopédiques, ambulance, soins dentaires par suite d'un accident et aides au sommeil. Détails à la page 18.

### Assurance voyage de luxe

L'assurance maladie complémentaire du RAER de base comprend aussi l'assurance voyage de luxe. Détails à la page 16.

### Indemnité de frais d'hospitalisation

Le RAER de base couvre 100 \$ par jour à l'égard du coût d'une chambre d'hôpital à deux lits ou à un lit. Si aucune chambre à deux lits n'est disponible, la prestation d'hospitalisation vous procure 10 \$ par jour, à concurrence de 100 \$ par séjour, pour couvrir d'autres frais tels les frais de téléphone, de téléviseur et de stationnement.

### Assurance dentaire

Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire au RAER de base en tout temps. Voir détails et primes mensuelles à la page 17.

### Primes mensuelles d'assurance maladie complémentaire

(y compris l'assurance voyage de luxe et l'indemnité de frais d'hospitalisation)

#### Situation de famille

Personne seule	38,16 \$
Couple	69,81 \$
Famille	85,95 \$

Aucune taxe de vente provinciale ne s'applique.



Même si les primes d'une assurance maladie sont une dépense supplémentaire, la plupart des personnes retraitées se rendent compte qu'elles ne peuvent pas ignorer le coût de dépenses de santé imprévues. Même une assurance maladie de base peut aider à absorber ce coût.

## Pharmacies postales

PHARMEX Direct Inc.



Si vous optez pour notre programme pratique de pharmacies postales et laissez Rexall Direct ou Pharmex Direct remplir vos ordonnances, l'assureur remboursera 90 % du coût de ces médicaments jusqu'à concurrence de votre maximum annuel pour les médicaments d'ordonnance. Les pharmacies postales vous permettent de bénéficier d'un service commode et de déboursier un montant moins élevé. Vos achats seront facturés directement à l'assureur.

De bonnes raisons d'utiliser les pharmacies postales :

- ▶ Livraison rapide à domicile
- ▶ Frais d'ordonnance inférieurs à la moyenne
- ▶ Coût des ingrédients médicaux moins élevés grâce à l'approvisionnement en vrac
- ▶ Provision de 90 jours pour les médicaments d'entretien à long terme
- ▶ Service sécuritaire et confidentiel
- ▶ Renouvellement d'ordonnance facile :

[www.pharmexdirect.com](http://www.pharmexdirect.com)  
pharmacist@pharmexdirect.com  
905-847-8224  
ou 1-800-663-8637

[www.rexalldirect.ca](http://www.rexalldirect.ca)  
orders@rexalldirect.ca  
1-888-Rx-2-DOOR  
(1-888-792-3667)

# Assurance voyage de luxe



Votre assurance en vertu du RAER doit être en vigueur le jour de votre départ pour que l'assurance voyage vous couvre pendant le voyage.

Tous les régimes de la famille du RAER incluent une excellente assurance voyage avec l'assurance maladie complémentaire.

L'assurance voyage de luxe du RAER vous couvre contre les frais médicaux d'urgence engagés pendant un voyage à l'extérieur de votre province de résidence ou du Canada, jusqu'à concurrence de 1 million \$ CAN par personne par voyage. La couverture est prévue pour des voyages de 62 jours au maximum.

Les frais admissibles comprennent :

- Coût des fournitures et des traitements médicaux d'urgence, frais d'hospitalisation en chambre à deux lits et honoraires de médecins en excédant du montant que rembourse le régime provincial d'assurance maladie
- Services diagnostiques
- Soins infirmiers particuliers
- Ambulance aérienne
- Visites à l'hôpital par un membre de la famille resté au pays
- Repas et hébergement
- Retour d'un véhicule
- Rapatriement

À l'étranger, vous disposez d'une aide en cas d'urgence, 24 heures sur 24. Parmi les services couverts, on compte : le paiement des honoraires médicaux, la mise en rapport avec des fournisseurs de soins de santé, le transport, la communication avec la famille et le médecin, la garde sur les lieux des enfants à charge.

L'assurance pourrait vous rembourser jusqu'à 6 000 \$ par personne de frais non remboursables payés à l'avance si :

- vous êtes incapable d'entreprendre ou de continuer un voyage parce vous même ou un membre de votre famille immédiate (selon la définition du contrat) décédez, contractez une maladie grave ou êtes grièvement blessés;
- si un membre de votre famille étendue (selon la définition du contrat) décède, contracte une maladie grave ou est grièvement blessé alors que vous avez déjà entamé votre voyage.

L'assureur ne payera pas les frais engagés pour un problème médical s'il existait avant votre départ des signes laissant entrevoir la possibilité que des traitements en vue d'une hospitalisation pourraient être nécessaires au cours du voyage.

Lors de l'évaluation des demandes de règlement, on utilise des pratiques administratives standard pour déterminer si la personne assurée était « cliniquement stable » au moment de l'incident. En général, elle examine notamment les dossiers médicaux de la personne assurée couvrant une période de trois mois. Comme les décisions sur l'admissibilité des demandes de règlement sont prises après le dépôt de la demande, le RAEO et le personnel de nos services d'assurance ne peuvent pas garantir avant votre départ que les demandes de règlement liées à votre problème de santé préexistant seront admissibles.

Vous trouverez des renseignements complets sur les garanties et les exclusions de l'assurance voyage de luxe du RAER en ligne à [www.raeo.com](http://www.raeo.com).

Si vous projetez un voyage de plus de 62 jours, communiquez avec le service des ventes, assurance vie et prestations du vivant, du RAEO pour vous renseigner sur la disponibilité d'une couverture complémentaire.

# Assurance dentaire du RAER

Vous pouvez souscrire l'assurance dentaire toute seule ou l'ajouter à n'importe quel régime d'assurance maladie complémentaire en tout temps.

L'assurance dentaire du RAER couvre les examens réguliers, les soins préventifs et de nombreux procédés plus compliqués comme on l'indique ci-dessous. Le remboursement est fait en fonction du guide des tarifs des actes bucco-dentaires de l'Ontario Dental Association à l'intention des praticiens généralistes pour l'année précédant l'année en cours.

Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire en tout temps. Si vous omettez initialement cette option et que vous demandez à l'ajouter par la suite, il n'y a aucune pénalité ni période d'attente avant que vous ne puissiez demander des prestations intégrales. La seule exigence est que vous conserviez votre assurance pendant au moins 12 mois après l'ajout de l'assurance dentaire à votre régime. Si vous décidez de résilier votre assurance dentaire après la période obligatoire de 12 mois, vous devrez attendre 24 mois avant de souscrire cette assurance à nouveau.

Pour souscrire l'assurance dentaire uniquement, il suffit de cocher la case appropriée (personnes seule, couple ou famille) à la partie RAER Or de la proposition du RAER.

## Indemnité pour soins de base et soins préventifs\*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour les examens dentaires, les extractions, les obturations, les radiographies, le détartrage (16 unités de temps), le nettoyage et les actes préventifs, sans maximum global. Les examens périodiques sont limités à une fois tous les neuf mois, à partir du dernier rendez-vous.

## Indemnité pour restaurations de base\*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour les traitements radiculaires (endodontie) et le traitement des maladies des gencives (parodontie), jusqu'à un maximum combiné de 750 \$ par année.

## Indemnité pour restaurations majeures\*

Remboursement de 50 % des frais admissibles pour les couronnes, les ponts, les implants et les dentiers, jusqu'à un maximum combiné de 700 \$ par année.

## Indemnité pour soins des prothèses dentaires\*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour le rebasage et le regarnissage de prothèses dentaires, à raison d'un traitement par année par mâchoire.

*\*Certaines conditions s'appliquent.*

### Primes mensuelles de l'assurance dentaire

#### Situation de famille

Personne seule*	56,89 \$
Couple	106,83 \$
Famille	127,34 \$

*\*Couverture pour personne seule offerte au membre seulement.*


*Aucune taxe de vente provinciale ne s'applique.*



Méfiez-vous des régimes d'assurance dentaire qui comportent des pénalités et des restrictions d'inscription tardive. Certains régimes de soins dentaires imposent des périodes d'attente ou des restrictions avant que vous puissiez demander le paiement de prestations intégrales. Si vous comparez les tarifs, assurez-vous de connaître toutes les conditions de la couverture avant de choisir le régime qui vous convient.

# Tableau comparatif des indemnités d'assurance maladie complémentaire

Indemnité	Garantie
<b>CAREpath</b> un programme d'assistance en cas de cancer	<i>BONIFICATION</i> - CAREpath, un programme d'assistance en cas de cancer, est offert à tous les bénéficiaires de l'assurance maladie complémentaire du RAER. Détails à la <b>page 6</b> .
<b>Médicaments sur ordonnance</b> Plafonds annuels	Maximum par personne, sans égard à l'âge. Tous les régimes couvrent jusqu'à 350 \$ de produits pour dysérection à même le maximum pour frais de médicaments.
Franchise	
Frais d'ordonnance	Vous assumez les frais d'ordonnance.
Pourcentage de remboursement	Remboursement de 90 % avec Rexall Direct et Pharmex Direct. Détails à la <b>page 15</b> .
<b>Services paramédicaux</b>	<p>Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couverture des services des praticiennes et des praticiens agréés des domaines suivants, jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 750 \$ par année (une fois atteint le maximum de votre régime provincial d'assurance maladie, s'il y a lieu) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Chiropratique, podiatrie, podologie ou ostéopathie.</li> <li>▸ Massothérapie, psychologie, thérapie familiale (praticienne ou praticien enregistré), services de travailleurs sociaux (MSW), physiothérapie, conseils en nutrition et orthophonie, lorsque le médecin traitant les autorise par écrit.</li> <li>▸ Acupuncture, si les traitements sont donnés par un chiropraticien, un physiothérapeute, un omnipraticien ou un acupuncteur.</li> <li>▸ Homéopathie, naturopathie, shiatsu.</li> <li>▸ Réflexologie, si les traitements sont donnés par un chiropraticien, un naturopathe ou un réflexologue.</li> </ul> <p>Remboursement de 100 % des frais admissibles de chiropractie et de physiothérapie après un accident ayant entraîné une hospitalisation d'au moins 24 heures.</p>

 Indique que le régime comprend les conditions indiquées à la colonne **Garantie**, à gauche.

RAER Or Élite	RAER Plus	RAER Or	RAER de base
			
500 \$ par personne. Aucun plafond annuel une fois que les demandes admissibles atteignent 4 500 \$ par année civile.	2 400 \$ par personne.	Choix entre un plafond de 500 \$ ou de 850 \$ par personne.	750 \$ par personne.
Aucune franchise.	Personne seule, 25 \$; couple ou famille, 50 \$ par année civile.	Aucune franchise.	Personne seule, 100 \$; couple ou famille, 200 \$ par année civile.
			
Remboursement de 80 % du coût des ingrédients médicaux à concurrence du plafond de 500 \$. Remboursement de 100 % des frais après 4 500 \$ de demandes admissibles.	Remboursement de 85 % du coût des ingrédients médicaux.	Remboursement de 80 % du coût des ingrédients médicaux.	Remboursement de 80 % du coût des ingrédients médicaux.
			
Remboursement illimité pour une période de 12 mois consécutifs. On doit d'abord atteindre le plafond de 750 \$ pour services paramédicaux. On doit prouver qu'il y a eu hospitalisation pendant 24 heures.	N'est pas offerte.	N'est pas offerte.	N'est pas offerte.

# Tableau comparatif des indemnités d'assurance maladie complémentaire

## Indemnité

### Garantie

#### Soins infirmiers particuliers

Remboursement de 80 % des frais admissibles.

Remboursement de 100 % des frais admissibles.

#### Soins à domicile

Remboursement de 80 % des frais admissibles suivant un séjour d'au moins un jour à l'hôpital.

Remboursement de 100 % des frais admissibles suivant un séjour d'au moins un jour à l'hôpital.

#### Fournitures et appareils médicaux, aides fonctionnelles

Remboursement de 80 % des frais admissibles; couverture courante pour les articles médicaux nécessaires, tels que les lits d'hôpitaux, les béquilles et les cannes, le matériel à oxygène, etc., ainsi que pour les fournitures et les aides fonctionnelles, notamment les bandages chirurgicaux, les pansements, les barres d'appui, les chaises d'aisance, etc., lorsque le médecin traitant les autorise par écrit.

Remboursement de 100 % des frais admissibles.

#### Tests diagnostiques

Remboursement de 80 % des frais admissibles en vertu de tous les régimes du RAER. Couverture des tests effectués à l'extérieur de l'hôpital sous la direction d'un médecin (p. ex. test de CEA, CA 125 pour les femmes et PSA pour les hommes).



Indique que le régime comprend les conditions indiquées à la colonne **Garantie**, à gauche.



























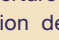




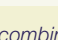






RAER Or Élite	RAER Plus	RAER Or	RAER de base
Jusqu'à 7 500 \$ de couverture par année civile, combinée avec les frais de soins à domicile, fournitures et appareils médicaux, aides fonctionnelles et prothèses.	Jusqu'à 2 000 \$ par période de 3 années civiles.	Jusqu'à 2 000 \$ par période de 3 années civiles.	Jusqu'à 2 000 \$ par période de 3 années civiles.
Couverture combinée* supplémentaire de 25 000 \$ par année civile, maximum viager de 100 000 \$.	N'est pas offerte.	N'est pas offerte.	N'est pas offerte.
Jusqu'à 7 500 \$ de couverture par année civile, combiné avec les frais de soins infirmiers particuliers, fournitures et appareils médicaux, aides fonctionnelles et prothèses.	20 \$ par visite à concurrence de 30 visites.	20 \$ par visite à concurrence de 30 visites.	20 \$ par visite à concurrence de 30 visites.
Couverture combinée* supplémentaire de 25 000 \$ par année civile, maximum viager de 100 000 \$.	N'est pas offerte.	N'est pas offerte.	N'est pas offerte.
Jusqu'à 7 500 \$ de couverture par année civile, combinée avec les frais de soins infirmiers particuliers, soins à domicile et prothèses.			
Couverture combinée* supplémentaire de 25 000 \$ par année civile, maximum viager de 100 000 \$..	N'est pas offerte.	N'est pas offerte.	N'est pas offerte.

\* Par couverture combinée, on entend : soins infirmiers particuliers, soins à domicile, prothèses, fournitures et appareils médicaux et aides fonctionnelles.

# Tableau comparatif des indemnités d'assurance maladie complémentaire

Indemnité	Garantie
<b>Prothèses</b>	<p>Remboursement de 80 % des frais admissibles; couverture pour divers articles, notamment les membres artificiels, les prothèses oculaires, les attelles, les plâtres pour le torse, les collets cervicaux, les lentilles intraoculaires souples par suite d'une opération de la cataracte, etc.</p> <p>Remboursement de 100 % des frais admissibles.</p>
<b>Articles de confort et de commodité</b>	<p>Remboursement de 80 % des frais admissibles, jusqu'à 200 \$ par année civile, pour des articles d'appui post-opératoires tels que les produits Obus Forme, les aides pour la baignoire, etc., sur recommandation du médecin, après une chirurgie (y compris après un traitement en consultation externe telle une chirurgie ambulatoire).</p> <p>L'assurance couvre les fournitures pour incontinence à concurrence de 200 \$ par année lorsque le médecin traitant les autorise par écrit.</p>
<b>Orthèses moulées sur mesure / chaussures orthopédiques</b>	<p>Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 450 \$ toutes les 2 années civiles pour les orthèses moulées OU de 2 paires de chaussures orthopédiques par année civile.</p>
<b>Ambulance</b>	<p>Remboursement de 80 % ; couverture courante pour les frais qui dépassent le plafond prévu par votre régime provincial d'assurance maladie.</p>
<b>Fournitures pour diabétiques</b>	<p>Remboursement de 80 % des frais admissibles, à concurrence de 750 \$ par année, pour les aiguilles, les seringues et le matériel de test.</p>
<b>Soins dentaires par suite d'un accident</b>	<p>Remboursement de 80 % des frais admissibles; couverture des dommages causés par suite d'un coup porté accidentellement à la bouche. Cette garantie ne couvre pas les blessures causées par l'introduction, sciemment ou involontairement, d'un objet dans la bouche.</p>
<b>Prothèses auditives</b>	<p>Remboursement de 100 % des frais admissibles après demande auprès du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels; couverture jusqu'à 750 \$ toutes les 3 années civiles pour l'achat et la réparation de prothèses auditives.</p> <p>Les test auditifs sont couverts à 100 %, jusqu'à concurrence d'un maximum de 75 \$ par année, en vertu de l'assurance maladie complémentaire.</p>

 Indique que le régime comprend les conditions indiquées à la colonne **Garantie**, à gauche.

RAER Or Élite	RAER Plus	RAER Or	RAER de base
<p>Jusqu'à 7 500 \$ de couverture par année civile, combiné avec les frais de soins infirmiers particuliers, soins à domicile, fournitures et appareils médicaux et aides fonctionnelles.</p>			
<p>Couverture combinée* supplémentaire de 25 000 \$ par année civile, maximum viager de 100 000 \$.</p>	<p>N'est pas offerte.</p>	<p>N'est pas offerte.</p>	<p>N'est pas offerte.</p>
			
			
			
			
			
			
			
			<p>Aucune couverture pour l'achat et la réparation des prothèses auditives.</p>
			

\* Par couverture combinée, on entend : soins infirmiers particuliers, soins à domicile, prothèses, fournitures et appareils médicaux et aides fonctionnelles.

# Tableau comparatif des indemnités d'assurance maladie complémentaire

Indemnité	Garantie
<b>Soins de la vue</b>	<p>Couverture pour l'achat et la réparation de verres correcteurs et des montures, de verres de contact, ou la chirurgie au laser.</p> <p>L'assurance maladie complémentaire couvre 80 % du coût des examens de la vue, à concurrence d'un examen tous les 24 mois. L'assurance maladie complémentaire couvre 80 % du coût des tomographies rétinienne (HRT), à concurrence d'une fois tous les 24 mois.</p>
<b>Aides au sommeil</b>	<p>Remboursement de 80 % des frais admissibles; couverture pour le solde de 25 % du coût des appareils de ventilation spontanée à pression expiratoire positive après demande auprès du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels; les fournitures nécessaires pour l'appareil sont aussi couvertes selon les normes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▸ Masque, casque, boyau, canule et oreiller - une fois tous les 12 mois.</li><li>▸ Filtres - maximum de 3 paquets de 5 tous les 12 mois.</li><li>▸ Humidificateur - une fois tous les 24 mois.</li></ul>
<b>Frais d'hospitalisation</b> Facultative ou non	<p>Comprise dans l'assurance maladie complémentaire.</p>
Maximums quotidiens	
Prestation d'hospitalisation	<p>Si aucune chambre à deux lits n'est disponible, la prestation d'hospitalisation vous procure 10 \$ par jour, à concurrence de 100 \$ par séjour, pour couvrir d'autres frais tels les frais de téléphone, de téléviseur et de stationnement.</p>
<b>Assurance voyage de luxe</b>	<p>Incluse dans la prime de l'assurance maladie complémentaire. Voir détails à la <b>page 16</b>.</p>
<b>Assurance dentaire</b>	<p>Offerte moyennant une prime supplémentaire. Voir détails et tarif à la <b>page 17</b>.</p>



Indique que le régime comprend les conditions indiquées à la colonne **Garantie**, à gauche.

RAER Or Élite	RAER Plus	RAER Or	RAER de base
Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 200 \$ par période de 2 années civiles.	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 225 \$ par période de 24 mois.	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 200 \$ par période de 2 années civiles.	N'est pas offerte.
Facultative. Offerte moyennant une prime supplémentaire. Voir détails et tarif à la <b>page 9</b> .		Facultative. Offerte moyennant une prime supplémentaire. Voir détails et tarif à la <b>page 13</b> .	
Choix entre 75 \$ par jour ou 100 \$ par jour du coût d'une chambre à deux lits ou à un lit, ou chambre à deux lits sans limite.	Chambre à deux lits sans limite.	Choix entre 75 \$ par jour ou 100 \$ par jour du coût d'une chambre à deux lits ou à un lit, ou chambre à deux lits sans limite.	100 \$ par jour du coût d'une chambre à deux lits ou à un lit.
		Offerte conjointement au RAER Or ou séparément.	

# Tableau comparatif des tarifs du RAER

Prime	Situation de famille	RAER Or Élite <i>Protection contre les frais catastrophiques jusqu'à 65 ans (page 8)</i>			RAER Plus <i>Une protection complète (page 10)</i>	RAER Or <i>Une protection adaptable à vos besoins (page 12)</i>			RAER de base <i>Une couverture simplifiée (page 14)</i>	
Primes mensuelles d'assurance maladie complémentaire	Personne seule	69,28 \$			Médicaments Maximum de 2 400 \$ / an 98,49 \$	Médicaments Maximum de 500 \$ / an 43,85 \$	Médicaments Maximum de 850 \$ / an 55,24 \$	Médicaments Maximum de 750 \$ / an 38,16 \$		
	Couple	129,06 \$			197,50 \$	82,15 \$	103,77 \$	69,81 \$		
	Famille	147,57 \$			237,56 \$	99,62 \$	126,90 \$	85,95 \$		
Primes mensuelles de l'indemnité de frais d'hospitalisation	Personne seule Couple Famille	75 \$ par jour	100 \$ par jour	Chambre à deux lits sans limite	Chambre à deux lits sans limite, comprise dans la prime de l'assurance maladie complémentaire	75 \$ par jour	100 \$ par jour	Chambre à deux lits sans limite	100 \$ par jour, compris dans la prime de l'assurance maladie complémentaire	
		11,46 \$	15,06 \$	21,06 \$		Moins de 65	11,46 \$	15,06 \$		21,06 \$
		20,66 \$	27,48 \$	40,32 \$		65 ans ou plus	20,66 \$	27,48 \$		40,32 \$
		25,61 \$	34,20 \$	51,00 \$		22,63 \$	28,70 \$	40,88 \$		
						41,84 \$	53,40 \$	77,91 \$		
						52,36 \$	66,95 \$	98,50 \$		
Primes mensuelles de l'assurance dentaire (page 17)	Personne seule	56,89 \$			56,89 \$	56,89 \$			56,89 \$	
	Couple	106,83 \$			106,83 \$	106,83 \$			106,83 \$	
	Famille	127,34 \$			127,34 \$	127,34 \$			127,34 \$	

Aucune taxe de vente provinciale ne s'applique aux primes du RAER. Les primes qui paraissent dans le *Guide 2010 du RAER* sont valables du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Le *Guide RAER* renferme un sommaire des caractéristiques importantes de nos régimes. Ce n'est pas un contrat. Une fois inscrit à un régime, le membre reçoit un contrat complet énonçant toutes les dispositions pertinentes. Seules les dispositions du contrat ont force exécutoire.



L'assurance pour couple ne s'applique pas uniquement aux conjoints. Si vous n'avez pas de conjoint admissible, vous et un enfant à charge pouvez bénéficier du tarif pour couple.

# Passer au RAER, c'est FACILE.

La retraite ne devrait pas vous stresser.

Nos représentantes et nos représentants vous assureront une transition harmonieuse entre votre régime d'assurance maladie actuel et le RAER.

Passer directement de votre régime collectif d'assurance maladie au RAER avant vos 70 ans et nous aurons tout en place dès le mois suivant, sans examen médical et sans interruption de couverture.

Nos représentantes et nos représentants en assurance vie et prestations du vivant vous guideront pas à pas, répondront à vos questions et vous recommanderont les options qui correspondent le mieux à vos besoins. Lorsque vous présenterez une demande de règlement, notre personnel vous facilitera les choses. Voyez ce qu'est un service exemplaire, téléphonez-nous au 1-800-267-6847 pour de plus amples renseignements.

## **Vous disposez de deux options de paiement pratiques :**

- 1. Retenues sur la rente du CRREO** – Si vous touchez une rente du conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, vous pouvez faire déduire la prime directement de votre rente à la fin de chaque mois.
- 2. Prélèvements automatiques** – Préférez-vous de notre option de paiement par prélèvements automatiques, un moyen commode de payer vos primes d'assurance. Il s'agit d'un service gratuit qui nous permet de prélever directement la prime sur votre compte dans une institution financière canadienne (banque, société de fiducie, caisse populaire, etc.), le premier de chaque mois.



# Termes utiles

Le personnel du RAEO répond à beaucoup de questions sur l'assurance maladie. Nous avons donc tenté d'expliquer les termes les plus courants afin de vous aider à comprendre les renseignements que comporte ce guide. Si vous ne trouvez pas la réponse à une question ci-dessous, veuillez communiquer avec le service des ventes, assurance vie et prestations du vivant, au 1-800-267-6847.

**Frais raisonnables et d'usage** – Les frais que l'assureur détermine comme étant les frais habituellement demandés à l'égard de fournitures, de soins ou de services déterminés qui seraient payables en l'absence d'une assurance et qui sont fondés sur les frais qui ont normalement cours dans la région où ils sont engagés.

**Numéro d'identification du médicament (DIN)** – Le numéro d'identification d'un médicament (DIN) est le numéro qui paraît sur l'étiquette des produits médicamenteux vendus avec ou sans ordonnance que la Direction des produits thérapeutiques a évalués et dont on a approuvé la vente au Canada. Le DIN indique que l'on a examiné et approuvé la préparation du produit, son étiquette et son mode d'emploi. En vertu de la loi canadienne, tout produit médicamenteux vendu au Canada doit porter un DIN.

## Prédétermination des prestations

- La prédétermination des prestations indique si l'acte ou le service dentaires sont couverts par votre régime et quel sera le montant de votre quote-part. Votre dentiste peut vous fournir les formulaires à remplir et à présenter au RAEO. Votre dentiste et vous-même recevrez tous deux le résultat de la prédétermination, qui indiquera quelle proportion de l'acte dentaire est couvert par votre régime.
- Nous ne pouvons pas fournir de prédétermination pour les frais de laboratoire dentaire. Vous devriez demander une prédétermination à votre dentiste si les soins prévus sont coûteux (plus de 300 \$ par exemple). Il devra soumettre des radiographies pour la prédétermination de tous les soins majeurs. Nous les lui renverrons sans tarder, aussitôt que nous aurons fini de les étudier.

**Explication des indemnités (EDI)** – Le RAEO vous enverra une explication des indemnités (EDI) pour chaque demande de règlement. L'EDI est un relevé des indemnités versées ou des frais engagés qui accompagne généralement

le chèque de règlement. Si vous coordonnez les prestations de deux régimes, vous avez besoin de ce relevé.

## Programmes d'appui pour les frais médicaux catastrophiques :

### ▸ **Programme de médicaments de l'Ontario**

Les résidents de l'Ontario sont couverts en vertu du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) dès le premier du mois qui suit leur 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Beaucoup de vos médicaments d'ordonnance pourraient donc être couverts par la province. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://health.gov.on.ca/french/public/pubf/drugsf/turning65f.html>. Tous les RAER couvrent une partie de la franchise de 100 \$ que doivent payer la plupart des Ontariens et des Ontariennes en vertu du PMO.

### ▸ **Programme d'appareils et accessoires fonctionnels**

Le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels aide les personnes ayant une déficience physique de longue durée à obtenir l'équipement dont elles ont besoin. Il couvre quelque 8 000 appareils et fournitures et subventionne l'achat de nécessaires à stomie, de prothèses mammaires, d'aiguilles et de seringues pour les personnes âgées insulinodépendantes. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels au 1-800-268-6021.

### ▸ **Programme de médicaments Trillium**

Le Programme de médicaments Trillium vient en aide aux résidents de l'Ontario qui consacrent une partie considérable de leur revenu à l'achat de médicaments. Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de votre pharmacie ou en téléphonant au 1-800-575-5386. Le formulaire de demande et le guide sont aussi disponibles sur le site Web de l'Ontario ([www.gov.on.ca](http://www.gov.on.ca)), sous Formulaires.

# Proposition du RAER

Le régime est administré par le RAEO et l'assurance  
est souscrite par la Financière Manuvie.



## Poster à l'adresse suivante :

125, promenade Northfield Ouest, CP 218, Waterloo ON N2J 3Z9

Tél. : 1.800.267.6847 Téléc. : 1.800.346.3842

**Prière d'écrire en lettres moulées  
et d'utiliser un stylo à bille.**

## PARTIE A - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Proposant – Nom	Prénoms
Adresse		App.
Ville	Province	Code postal
Téléphone (domicile) ( )	Téléphone (autre) ( )	Courriel
Je préfère recevoir toute correspondance en :    anglais <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/>		

Prénoms (Indiquer le nom de famille s'il diffère de celui du proposant.)	Date de naissance			Sexe
	J	M	A	
Proposant				
Conjoint/conjointe/partenaire				
Enfant à charge				
Enfant à charge				
Enfant à charge				

Indiquer votre affiliation avant la retraite.

<b>Genre d'employé</b>	<b>Affiliation</b>
Direction/direction adjointe <input type="checkbox"/>	ADFO <input type="checkbox"/>
	CPCO <input type="checkbox"/>
	OPC <input type="checkbox"/>
Personnel enseignant - sec. <input type="checkbox"/>	AEFO <input type="checkbox"/>
Personnel enseignant - élém. <input type="checkbox"/>	FEEO <input type="checkbox"/>
Personnel de bureau <input type="checkbox"/>	OECTA <input type="checkbox"/>
Personnel administratif <input type="checkbox"/>	FEESO <input type="checkbox"/>
Personne de métier <input type="checkbox"/>	Université/ collège <input type="checkbox"/>
Autre _____	

## PARTIE B - ADMISSIBILITÉ

<b>Je souhaite souscrire l'assurance en vertu du RAER à compter du :</b>   J 01   M   A		
<i>Il y a moins de 60 jours :</i>		
<input type="checkbox"/> J'étais assuré à titre de <b>membre actif</b> en vertu d'un régime collectif d'assurance maladie.*	Date de la fin de l'assurance :   J   M   A	
<input type="checkbox"/> J'étais assuré à titre de <b>membre retraité</b> en vertu d'un régime collectif d'assurance maladie.*	Date de la fin de l'assurance :   J   M   A	
<input type="checkbox"/> Je n'avais pas d'assurance en vertu d'un régime collectif d'assurance maladie ces 60 derniers jours. Veuillez nous téléphoner pour obtenir un formulaire Demande d'assurance et preuve d'assurabilité. <span style="background-color: yellow;">*Veuillez indiquer les renseignements sur la police ci-dessous.</span>		
<b>Police/groupe n° :</b> _____	<b>Certificat/matricule n° :</b> _____	
<b>Nom de la compagnie d'assurance :</b> _____		

## PARTIE C - CHOIX DE LA COUVERTURE (Choisir RAER Or Élite, RAER Plus, RAER Or ou RAER de base)

### RAER OR ÉLITE

Personne seule  Couple  Famille

**Assurance maladie complémentaire** \_\_\_\_\_ \$  
(indemnité pour frais de santé à impact catastrophique jusqu'à 65 ans et assurance voyage)  
Max. de 500 \$ pour médicaments sur ordonnance

**Indemnité de frais d'hospitalisation** \_\_\_\_\_ \$  
Max. quotidien : 75 \$  100 \$  Chambre à deux lits sans limite

**Assurance dentaire**  
Personne seule  Couple  Famille  \_\_\_\_\_ \$

**Prime totale (somme de toutes les options)** \_\_\_\_\_ \$

### RAER OR

Personne seule  Couple  Famille

**Assurance maladie complémentaire** \_\_\_\_\_ \$  
(avec assurance médicaments sur ordonnance passé 65 ans et assurance voyage)  
 Max. de 500 \$ pour médicaments sur ordonnance  Max. de 850 \$ pour médicaments sur ordonnance

**Indemnité de frais d'hospitalisation** \_\_\_\_\_ \$  
Max. quotidien : 75 \$  100 \$  Chambre à deux lits sans limite

**Assurance dentaire\***  
Personne seule  Couple  Famille  \_\_\_\_\_ \$

**Prime totale (somme de toutes les options)** \_\_\_\_\_ \$

\* Assurance dentaire aussi offerte séparément. Détails à la page 17.

### RAER PLUS

Personne seule  Couple  Famille

**Assurance maladie complémentaire** \_\_\_\_\_ \$  
(avec assurance médicaments sur ordonnance passé 65 ans, assurance voyage et indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite)  
Max. de 2 400 \$ pour médicaments sur ordonnance

**Assurance dentaire**  
Personne seule  Couple  Famille  \_\_\_\_\_ \$

**Prime totale (somme de toutes les options)** \_\_\_\_\_ \$

### RAER DE BASE

Personne seule  Couple  Famille  \_\_\_\_\_ \$  
(avec assurance médicaments sur ordonnance passé 65 ans, assurance voyage et indemnité de frais d'hospitalisation de 100 \$ par jour)

**Assurance dentaire**  
Personne seule  Couple  Famille  \_\_\_\_\_ \$

**Prime totale (somme de toutes les options)** \_\_\_\_\_ \$

Pour recevoir chaque année un reçu indiquant les primes payées pour votre assurance maladie et dentaire du RAER, veuillez cocher cette case.

Le RAEO pourrait à l'occasion vous envoyer de l'information sur ses produits et services et certaines publicités. Si vous souhaitez ne rien recevoir, veuillez cocher cette case.

Autorisation : Je demande par la présente l'assurance indiquée ci-dessus et je certifie que les renseignements fournis sont exacts et complets. Je consens à ce que l'on recueille des renseignements personnels et que l'on communique et utilise ces renseignements pour comprendre mes besoins, pour déterminer mon admissibilité au régime et pour me fournir les services courants, pour nous protéger les uns et les autres contre les erreurs et les fraudes et, enfin, pour respecter diverses exigences juridiques. Je suis autorisé à consentir à la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements au sujet de mon conjoint, ma conjointe, mon ou ma partenaire et de tout enfant mineur, s'il y a lieu. Je reconnais que les renseignements qui figurent dans cette proposition seront communiqués à l'assureur qui souscrit le régime.

Signature X \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

## PARTIE D - MODE DE PAIEMENT

**MÉTHODE A - Retenues mensuelles automatiques sur la pension pour les bénéficiaires d'une pension du conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario** Je demande par la présente l'assurance au titre du Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants retraités du RAEO et j'ordonne au conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de retenir les primes sur ma pension et de les verser conformément aux dispositions contractuelles. Je consens à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de tous les renseignements requis pour l'administration de ce régime, notamment de renseignements personnels tel mon numéro d'assurance sociale. La présente autorisation reste valide jusqu'à ce que je l'annule par écrit.

Numéro d'assurance sociale \_\_\_\_\_ Signature X \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**MÉTHODE B - Prélèvements automatiques sur le compte** J'autorise par la présente le RAEO à prélever les primes sur mon compte le ou vers le premier de chaque mois. Le RAEO peut mettre fin à l'assurance si un prélèvement est refusé pour une raison quelconque et l'institution financière ne saurait être tenue responsable dans une telle éventualité. La présente autorisation reste valide jusqu'à ce que je l'annule par écrit avec 5 jours de préavis. Si un prélèvement n'est pas conforme à cette entente, j'ai certaines voies de recours. Par exemple, j'ai le droit d'obtenir le remboursement de tout prélèvement non autorisé ou non conforme à cette entente de PAC. Pour en savoir plus à propos de mes voies de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou me rendre sur www.cdnpay.ca.

Genre de compte : Épargne  Chèques  Courant  Autre  **Joindre à la proposition un chèque marqué « nul ».**

Compte conjoint exigeant une seule signature? Oui  Non  Si deux signatures sont exigées, les deux personnes doivent signer ce formulaire.

Signature des titulaires de compte : X \_\_\_\_\_ Signature X \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_



# ÉCOUTE. DÉCOUVERTE. ACTION.

Être membre du RAER vous permet de réaliser des économies intéressantes auprès de plus de 40 compagnies en Ontario.  
Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.raer.com](http://www.raer.com) et cliquez sur le bouton Edvantage.

**ÉCONOMIE  
DE 10 %**

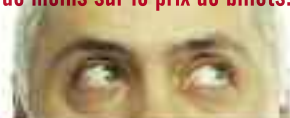


ListenUP!  
ONTARIO



perkopolis  
MONSIEUR MARIAGE

**JUSQU'À 40 %**  
de moins sur le prix de billets!



**GoodLife  
FITNESS**

**ÉCONOMIE DE  
50 À 60 %**



**Edvantage**  


# Le RAER vous apporte BEAUCOUP!

BEAUCOUP **de choix et de souplesse!**

BEAUCOUP **d'économies** grâce à Edvantage!

BEAUCOUP **d'aide** grâce à CAREpath!



Nos représentantes et nos représentants en assurance vie et prestations du vivant se feront un plaisir de répondre à vos questions et de vous aider à faire un choix éclairé. Pour obtenir plus d'information ou pour parler à un représentant ou une représentante du RAEO, communiquez avec nous.

**125, promenade Northfield Ouest  
CP 218  
Waterloo ON N2J 3Z9**

**519.888.9683 | 1.800.267.6847  
www.raeo.com**



**OTIP RAEO®**